

## Réunion équipe juridique du 19/10/2023

- nombre de binômes : il a déjà été acté les années précédentes qu'on fonctionne en binôme. Nous sommes tous et toutes des bénévoles qui assurons une permanence juridique : le droit des étrangers étant riche et complexe, il est important d'informer, d'orienter au mieux les personnes accueillies lors de la permanence. Nous nous formons, nous accumulons des savoirs et des compétences, mais l'exercice étant exigeant, on se sent mieux armé à deux.

En accord avec Élise, on peut fonctionner avec trois binômes : cela permettra d'accueillir 3 personnes de plus.

- observateur.trice:

L'observateur.trice s'ajoute à un binôme : il.elle est invité.e à prendre sa part dans les entretiens.

Pour que la personne accueillie ne se sente pas mal à l'aise face à trois personnes, on peut se disposer autour de la table, c'est moins impressionnant.

Le bureau d'accueil ne permet pas ce type d'installation, on préférera les deux autres bureaux.

Pour l'inscription sur le framadate, il y a un code couleur pour se positionner "observateur" : c'est souhaitable qu'il n'y ait pas plus de deux observateur.trices par permanence.

C'est à la personne elle-même de définir la durée de la période d'observation: tout le monde n'arrive pas avec le même bagage en droit des étrangers.

- fréquence :

Notre équipe juridique est composée d'une dizaine de personnes. Pour que chacun.e puisse s'inscrire, on évite de se positionner tous les lundis, on fait une sorte d'alternance.

Si on voit que le framadate n'est pas complet le samedi, on peut s'ajouter pour compléter un binôme.

- partage des savoirs:

Ce serait bien de se doter d'un outil commun pour répertorier les "indispensables à savoir" : site ANEF, adresse mail de la préfecture, délais de renouvellement, délais de recours etc.

Merci à Anne qui se propose de faire ce travail d'organisation en version papier dans trois classeurs pour chacun des bureaux.

- question à Elise:

Le lundi matin, certaines personnes insistent pour être reçues par Élise qui "suit" le dossier.

Proposition de Claire: une fois la liste établie, la soumettre à Élise. C'est Élise qui choisira en fonction des dossiers qu'elle suit...ou pas.